

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

5^{ème} REUNION DE 2008

Séance du 17 novembre 2008

CG 08/5^{me}/I-04

LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL

DECISION MODIFICATIVE N°2 POUR 2008

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation le projet de décision modificative n°2 pour 2008 du Laboratoire Vétérinaire Départemental, tel qu'il a été adopté par le comité de gestion de l'établissement, lors de sa séance du 21 Octobre 2008.

L'équilibre général de ce projet s'établit en mouvements réels à **-178 110,00 €**.

Les dépenses s'établissent de la façon suivante :

- SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Compte 20</u>	– Immobilisations incorporelles	400,00 €
<u>Compte 21</u>	– Immobilisations corporelles	3 300,00 €
<u>Compte 23</u>	– Immobilisations en cours	<u>-250 724,00 €</u>

Total des dépenses d'investissement -247 024,00 €

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

- CHAPITRE 011 – Charges à caractère général

<u>Compte 60</u>	– Achats	16 500,00 €
<u>Compte 61</u>	– Autres charges externes – Services extérieurs	3 000,00 €
<u>Compte 62</u> (sauf 621)	– Autres services extérieurs	<u>17 000,00 €</u>

Sous-total des dépenses du chapitre 011 36 500,00 €

<u>-CHAPITRE 012</u> – Charges de personnel et frais assimilés		
<u>Compte 633</u>	– Impôts, taxes et versements assimilés	1 710,00 €
<u>Compte 64</u>	– Charges de personnel	29 480,00 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 012	31 190,00 €
<u>- CHAPITRE 65</u> – Autres charges d'activité		
		1 224,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		68 914,00 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		-178 110,00 €

L'ensemble de ces dépenses est équilibré par les recettes suivantes :

– SECTION D'INVESTISSEMENT

Sans changement

– SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>-CHAPITRE 70</u>	– Produits des services, du domaine et ventes diverses	149 800,00 €
<u>-CHAPITRE 74</u>	– Dotations, subventions et participations .	-327 910,00 €

Total des recettes de fonctionnement -178 110,00 €

TOTAL GENERAL DES RECETTES -178 110,00 €

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le projet de décision modificative n°2 pour 2008, du Laboratoire Vétérinaire Départemental, tel qu'il vient de vous être présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du comité de gestion du Laboratoire vétérinaire départemental du 21 octobre 2008,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve la décision modificative n° 2 de 2008 du Laboratoire vétérinaire départemental qui s'équilibre à - 178 110 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,